

Séance
extraordinaire

1^{er} juin 2011

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil, le mercredi 1^{er} juin 2011 à 19 h 00. L'assemblée est présidée par son honneur le maire, Monsieur Yves Beaulieu. Sont également présents Mesdames les conseillères Sylvie Perreault et Sylvie Roberge et Messieurs les conseillers Daniel Gravel, Sylvain Grégoire, Serge Perreault et Richard Croteau.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Claude Gagné est également présent.

MOT DE BIENVENUE

ORDRE DU JOUR

01- Demande de permis de voirie au ministère des Transports du Québec - réfection de trottoirs et installation de puisards- route Principale

02- Levée de la séance

2011-06-096

01- Demande de permis de voirie au ministère des Transports du Québec - réfection de trottoirs et installation de puisards- route Principale

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose les schémas, croquis et photos pour la réfection de trottoirs et installation de puisards sur la rue Principale et précise qu'une résolution du conseil municipal est nécessaire pour la réalisation de ces travaux.

ATTENDU que l'intersection rue de l'Église et rue Principale a été le site d'un certain nombre d'accidents routiers et qu'il y a lieu de rendre ce secteur plus sécuritaire ;

ATTENDU que le commerce Métro comporte deux entrées charretières à cette intersection et que des travaux de réaménagement du stationnement sont débutés ;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Mélanie a l'opportunité de contribuer au projet en réaménageant le trottoir en l'élargissant à 1,5 mètres et en installant des puisards « gélinite » pour le drainage ;

ATTENDU que les travaux empiètent dans l'emprise de la rue Principale (route 348) sous juridiction du ministère des Transports du Québec et qu'il y a lieu de demander un permis de voirie autorisant ces travaux;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Serge Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie demande au ministère des transports du Québec le permis de voirie permettant la réalisation des travaux tels que prévu aux schémas, croquis et photos joints à la présente résolution.

D'AUTORISER Monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2011-06-097A

04- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Serge Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19 h 11.

Adoptée

Yves Beaulieu
Maire

Claude Gagné
Directeur général
Secrétaire-trésorier